

Escadron d'autoroute de
PELTON DE

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

01 1

C.U. PV 03332/95

ANALYSE ET REFERENCES :
PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE.

Nous soussigné : gendarme L L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.
Rapportons les opérations suivantes :

P R E A M B U L E

Ce jour le premier décembre mil neuf cent quatre vingt quinze à quatorze heures, au bureau de notre unité, Mme M S , enseignante, demeurant à , nous informe avoir constaté un phénomène aérospatial le 25 novembre dernier vers 20H44 sur l'autoroute dans le sens , quelques minutes après le péage de et ce jusqu'à la sortie:

M E S U R E S P R I S E S E T A V I S T R A N S M I S

Au vu des faits relatés, nous établissons le présent Procès Verbal.
Nous invitons Madame M S a effectuer une déposition et a établir un croquis des faits (pièce n°3 de la présente procédure).

E X P O S E D E S F A I T S

Le 25 novembre 1995 vers 20H44 Mme M conduit son véhicule sur L'A dans le sens . Quelques minutes après le péage de , son attention est attirée par une forme nébuleuse qui semble suivre son véhicule.
A l'intérieur de cette forme elle distingue très nettement deux rangées composées chacune de trois parallélogrammes parfaitement symétriques et parallèles entre eux. Ce phénomène persiste sur une distance approximative de vingt kilomètres et à une altitude de cinquante mètres environ.

E N Q U E T E

De l'enquête effectuée il ne ressort aucun indice permettant de définir ce phénomène aérospatial. Un contact est pris par nous auprès des opérateurs de garde du centre régional de surveillance aérienne. Ces derniers nous déclarent que rien de particulier n'a été signalé ce jour-là.

Aucun autre témoin de la scène ne s'est manifesté à ce jour. Aucune trace ni indice n'ont été relevé tant sur la chaussée que sur l'environnement proche de l'autoroute.

L'enquêteur

1 M. le sous-préfet
1 M. le Général Commandant la région
aérienne
2 DGGN-bureau défense opération-
section renseignement
1 Archives

Date de clôture
23/12/1995Transmis le : 25/12/1995
par *Alchyl*

Signature

Signature et cachet

Escadron d'autoroute de

PROCES - VERBAL

PELTON DE

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 03332/95

01 2

C L O T U R E

Nous faisons parvenir à Monsieur le Sous-Préfet à un exemplaire de la présente procédure, nous informons Monsieur le Général Commandant la Région Aérienne et transmettons deux exemplaires à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, bureau Défense opération, section renseignements.

L'enquêteur

Escadron d'autoroute de
PELTON DE

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. - PV 03332/95

02 1

Nous soussigné : gendarme L L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

M S , 35 ans,
née le à
demeurant

célibataire, ENSEIGNANTE, nationalité française,

qui déclare le premier décembre mil neuf cent quatre vingt quinze-----
à quatorze heures:"-----

""""Le samedi 25 novembre 1995, aux alentours de 20h35, je circulais à bord de--
mon véhicule Fiesta de marque FORD sur l'autoroute A dans le sens .--

Quelques minutes après le péage, j'ai aperçu un petit nuage qui traversait
le ciel de gauche à droite, sans que cela me paraisse particulièrement
remarquable. A ce moment je roulais à la vitesse de 120 kilomètres par heure.

""""Lors d'un deuxième passage de cette masse nuageuse de la droite vers la
gauche cette fois, mon attention a été attirée par ce phénomène bizarre.

""""Alors j'ai réduit ma vitesse initiale et j'ai prêté attention à ce
phénomène.-----

""""C'était une masse nébuleuse, sous forme de disque, légèrement inclinée se
trouvant sur l'avant gauche de mon véhicule, à une hauteur que j'estimerai à une
cinquantaine de mètres. IL se présentait de couleur blanche comme celle d'un
nuage, il ne paraissait pas dégager de lumière de lui même mais je faisais bien
la différence entre le ciel et ce dernier. Il semblait plutôt renvoyer le peu de
lumière ambiante. J'estime approximativement sa dimension à une fois et demie
celle de ma voiture. Il a survolé sur plusieurs kilomètres et pendant à peu près
dix minutes mon véhicule, en se déplaçant d'avant en arrière et de droite à
gauche.-----

""""Lors de ma première observation détaillée de l'objet, j'ai remarqué six
formes géométriques correspondantes à des parallélogrammes sous forme de deux
rangées de trois, parfaitement symétriques et parallèles entre elles.

""""Je précise que ces formes étaient de même composition, de même matière que le
reste de ce phénomène.-----

""""Je précise que les conditions climatiques étaient bonnes, le ciel était
dégagé, il n'y avait pas ou peu de vent. Je tiens à préciser également que je
n'étais pas particulièrement fatiguée ce soir là, du moins pas plus que les
autres jours. En effet depuis le début de l'année universitaire je ressentais
une forme de fatigue persistante. En arrivant à , j'ai été
arrêtée à un carrefour par un militaire Allemand qui assurait la circulation
d'un convoi militaire venant de la route nationale .-----

""""La présence de ces forces Armées est imputable à l'exercice militaire
mettant en oeuvre différentes Armées Européennes.-----

"""" Je pense qu'il ne sagissait pas d'une hallucination mais je n'exclue pas
La personne entendue L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

Escadron d'autoroute de
PELTON DE

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. - PV 03332/95

02 2

cette hypothèse même si je n'en ai jamais été victime jusqu'à présent.-----
"" Je précise que cette observation m'a impressionnée sur le moment et que
j'ai vu avec soulagement la sortie sur -----

A , le premier décembre mil neuf cent quatre vingt quinze, à quatorze
heures trente minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

